



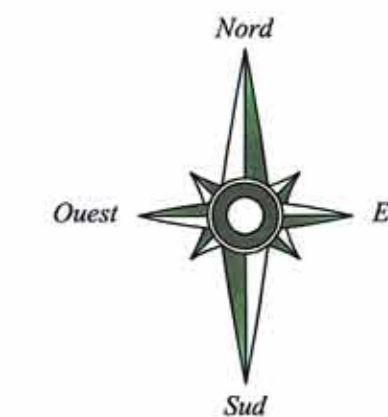
# PPR

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de Compeyre

3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000°



Prescrit par  
 Arrêté préfectoral  
 n° 2004-75-9  
 du 15 mars 2004  
 Approuvé par  
 Arrêté préfectoral  
 n° 2007-205-5  
 du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
 2007

### Légende

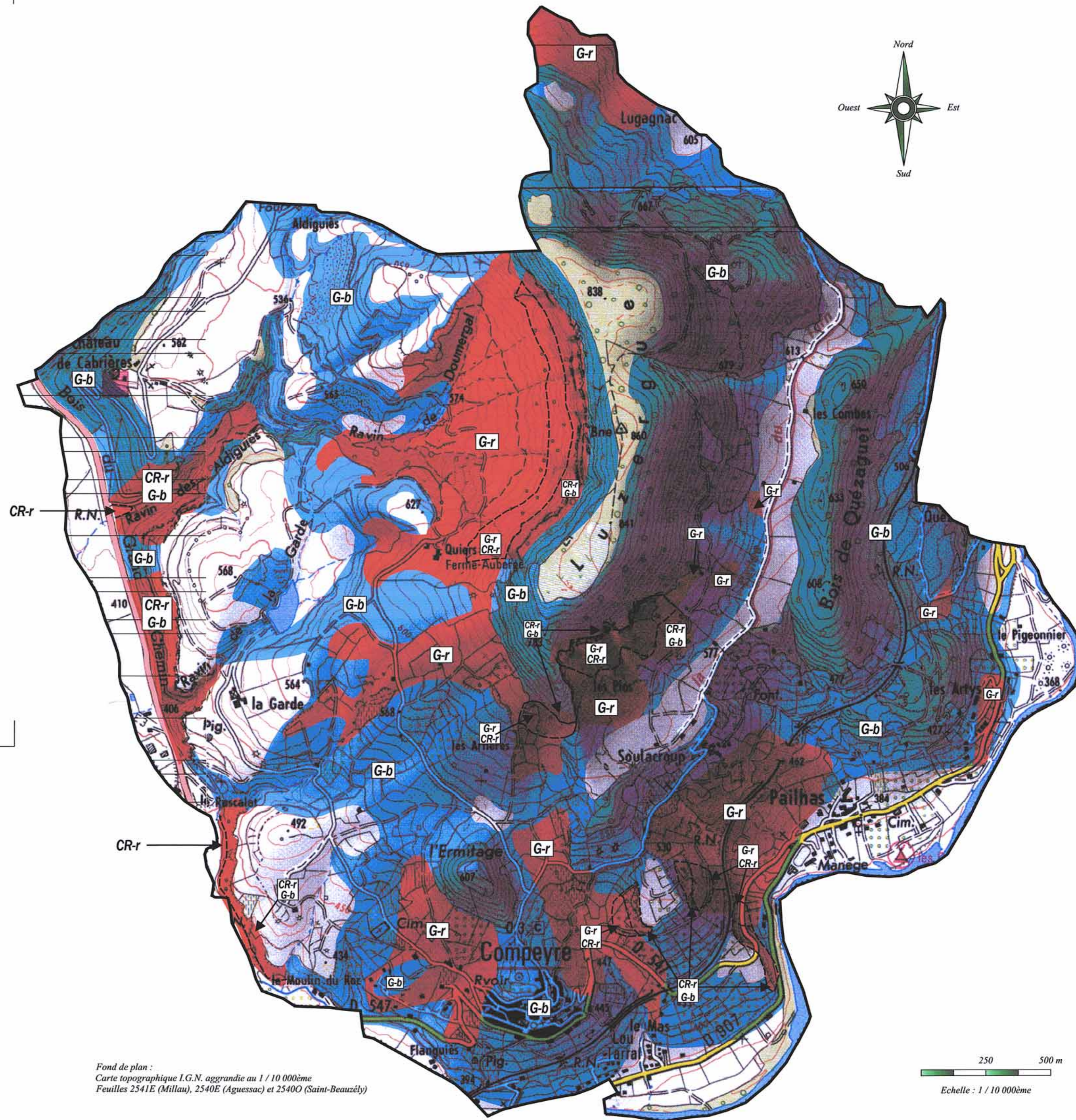
#### Zone d'interdiction (zone rouge)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

#### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :  
 La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
 Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)



Fond de plan :  
 Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
 Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)

250 500 m  
 Echelle : 1 / 10 000ème